

*Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal*

**Commune de  
La Chapelle des Marais  
(Loire-Atlantique)**

ᱫᱷᱟᱱ ᱵᱤᱨ ᱫᱷᱟᱱ

**L'an deux mil vingt-six, le 8 du mois d'AVRIL à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Nicolas BRAULT-HALGAND, Maire de la Chapelle des Marais.**

**Date de convocation : le 2 avril 2026**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 27  
présents : 27  
votants : 27**

*Appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.*

Présents :

Nicolas BRAULT-HALGAND - Audrey BODET - Stéphanie BROUSSARD - Céline CHANTREL FOURE - Catherine CHAUSSE - Xavier DEHANT - Jacques DELALANDE - Nicolas DEUX - Davy GRIGRI - Christian GUIHARD - Mylène GUIHENEUF - Flavie HALGAND - Gwendoline HELLEC - Cyrille HERVY - Nathalie HERVY - Jean-François JOSSE - François LE GUICHET - Nadine LEMEIGNEN - Claire LE VELLY - Sébastien LOGODIN - Jonathan MARTIN - Lydia NICOLAS - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Bertrand PITON - Matthieu SAJOT - Sandrine VIGNOL

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jonathan MARTIN est désigné secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.*

**D2026 04 34 – EHPAD « LA CHALANDIERE »  
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Rapporteur : Nicolas BRAULT-HALGAND**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de l'EHPAD « La Résidence La Chalandière » situé 47 rue de Penlys, la Commune de la Chapelle des Marais garantit à hauteur de 50% les deux emprunts contractés par l'association l'Automne.

En qualité de caution, la Commune a souhaité être associée plus étroitement à la vie de l'établissement en étant invitée aux conseils d'administration. L'association a répondu favorablement à cette requête le 21 décembre 2011.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de désigner un représentant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT,

- Désigne Madame **Sandrine VIGNOL**, adjointe à l'Action Sociale, Logement et Santé, pour représenter la commune aux conseils d'administration de l'Association l'Automne, gestionnaire de l'EHPAD « La Résidence La Chalandière ».

**Fait à la Chapelle des Marais**

**Le 9 avril 2026**



**Le Maire,  
Nicolas BRAULT-HALGAND**



**Le Secrétaire de Séance  
Jonathan MARTIN**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6 allée de l'île Gloriette, BP 24111, F-44041 Nantes Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application [telerecours citoyens accessible](http://www.telerecours.fr) à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)